

Le cyber-harcèlement est un délit. Utiliser internet pour harceler quelqu'un est notamment considéré comme une circonstance aggravante.

Définition

Le harcèlement en ligne sous-entend des insultes répétées dans le temps et diffusées sur les réseaux sociaux, forums, jeux, blogs, et tout autre site visible par les internautes.

Il y a harcèlement dès lors que cela passe par des échanges publics (Facebook par exemple) ou par des échanges privés (entre un groupe de personnes). Dans le cyber-harcèlement sont compris les insultes sur des sites, des montages-photos ou vidéos, des scènes de happy-slapping (vidéos tournées avec le téléphone portable), les menaces de mort, les agressions et l'incitation au suicide.

LE CYBER-HARCELEMENT



© « Stressed lady with lapto » – David Castillo Dominici



- # Préventions enfants et adolescents
- # Conférences adultes et adolescents
- # Médiation pour les jeunes

A screenshot of the CriminoNET website interface. At the top, the logo and tagline "Pour la sécurité des enfants, des citoyens et des entreprises" are visible. Below, there are navigation buttons for "VIOLENCE" and "CYBERCRIMINALITE". A child is shown interacting with a touchpad, with buttons for "Conférences", "Préventions", "Formations", and "Conseils" appearing. At the bottom, the text "Informer, c'est déjà protéger !" is displayed, along with the website URL "www.criminonet.com" and email "infos@criminonet.com".

Informer, c'est déjà protéger !

www.criminonet.com
infos@criminonet.com

© S.Bréger - CriminoNET / © Olly "Touchpad" - Fotolia

© S.Bréger - CriminoNET / © Olly "Touchpad" - Fotolia



Qui sont les responsables ?

En premier lieu, il convient de définir qui est responsable de quoi. Ceux qui postent les insultes sont donc les auteurs de l'infraction. **Leur responsabilité est directement engagée.** Mais qu'en est-il du site en lui-même, la page, le réseau social et le blog où figurent les injures laissées par des tiers ? La justice estime que ces « intermédiaires » **indirects pourront être reconnus eux aussi coupables** si :

- ⊕ Ils connaissent l'existence des propos tenus publiés sur leur site
- ⊕ Ils n'ont pas retiré ces messages

La victime du harcèlement peut intervenir auprès de ces « intermédiaires » indirects pour leur **demandeur de supprimer** les insultes, photos ou vidéos dans lesquelles elle figure. Les hébergeurs des sites comme Facebook,

Youtube et Instagram permettent **de faire un signalement** afin que les commentaires, pages ou images soient **retirés du site**. Généralement, cela est indiqué de la sorte : « *Signalez un contenu* »

Les sanctions

Si la victime décide de porter plainte contre son ou ses harceleurs, **elle doit garder toutes les preuves qui démontrent l'infraction** : copies d'écran, documents imprimés, etc... Si les auteurs du harcèlement ne sont pas connus, **il y a possibilité de porter plainte contre X**. Ce sont les enquêteurs qui devront trouver l'identité des harceleurs.

L'auteur du harcèlement est un mineur de - de 13 ans

Avertissement solennel prononcé par un tribunal

Interdiction d'aller dans certains lieux

Interdiction de fréquenter certaines personnes

Mesure d'aide ou de réparation...

L'auteur du harcèlement est un mineur de + de 13 ans

1 an de prison – 7500 € d'amende

Les parents des auteurs mineurs sont civilement responsables des actes de leurs enfants. Ce sont eux qui devront indemniser la victime

L'auteur du harcèlement est majeur (+ de 18 ans)

De 2 à 3 ans de prison et 30.000 € à 45.000 € d'amende

Menaces de mort : 3 ans de prison et 45.000 € d'amende

Incitation au suicide suivie d'un suicide ou d'une tentative : 3 ans de prison et 45.000 € d'amende. 5 ans de prison et 75.000 € d'amende si la victime à moins de 15 ans

Adresses utiles

Commissariat de police ou brigade de gendarmerie où se déroulent les faits (*un mineur peut se rendre seul au commissariat pour signaler les faits, mais ne pourra pas se constituer partie civile. Seuls ses parents peuvent le faire en son nom*)

Portail de signalement PHAROS – [cliquez ici](#)

Net Ecoute (conseils) - 0820 20 00 00

Nous contacter pour une médiation ou une prévention

CriminoNET
25 Rue Lantiez
75017 PARIS

infos@criminonet.com

www.criminonet.com